



34^{ème} Congrès des Maires Francophones
Kinshasa, novembre 2014

Colloque : « Les villes face aux enjeux du changement climatique ».

Note conceptuelle Atelier 2

« Comment mobiliser les acteurs des territoires et notamment la coopération décentralisée autour des projets climat à mettre en œuvre ? ».

Les politiques urbaines ont un rôle prépondérant dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, les villes abritent 50 % de la population mondiale, consomment les 2/3 de l'énergie et sont responsables de 40 à 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'énergie reste donc au cœur de la consommation, avec trois principaux flux qui traversent le système urbain : l'énergie utilisée pour les activités domestiques, tertiaires, industrielles et par les déplacements motorisés ; l'énergie investie dans le bâti (matériaux, montage et transport, construction, entretien, extension, démolition, etc.) et l'énergie consommée dans les processus de fabrication (industrielle, agricole, ...), de son transport à sa consommation.

Dans ce contexte, auquel il faut ajouter l'extraordinaire vitalité de l'économie informelle des pays du sud, la question de durabilité des villes, en particulier celles des régions en développement, appelle de nouvelles formes de coordination et de gouvernance ainsi que de nouvelles valeurs. Elle peut être résumée autour des termes de gouvernance locale, de partenariat tant au niveau national qu'international, d'alliances avec le secteur privé (transfert de technologies et innovations par exemple) et de mobilisation de la société civile, de coopération décentralisée et de démocratie participative.

En effet, pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, la réponse des villes doit favoriser, les actions multisectorielles et concertées à différents niveaux, tenant ainsi compte des attentes de la ville, de ses habitants et de ses multiples partenaires. Par conséquent, la question centrale de cet atelier est de savoir : comment mobiliser ces différents acteurs (Etats, collectivités territoriales, Populations, société civile, etc.) et la coopération décentralisée autour des projets Climat ?

A ce sujet, et malgré les efforts pour une amélioration du cadre et des conditions de vie des populations par les gouvernements locaux, le développement d'actions de mobilisation et/ou de coopération décentralisée en lien avec les enjeux climatiques demeure encore balbutiant, peu coordonné ou clairement posé : il y a en effet peu de demandes de la part du sud ; le climat est quasiment absent de la coopération décentralisée ou se trouve porté par les collectivités du seul fait du sujet ou encore comme modèle local d'exportation de certaines cités.

Face à ce déficit, comment renforcer les actions de partenariats de projets « climat » ? Ces actions doivent en effet tenir compte de l'implication des populations, de la position encore dominante des Etats dans les négociations internationales sur le sujet, des difficultés de contrôle de transferts du pouvoir et des ressources nécessaires au développement des territoires urbains (état des politiques de décentralisation) ainsi que de l'impact des dynamiques associatives au

niveau du fonctionnement des espaces urbains, notamment à l'échelle des quartiers, des communes et des villes. Ce qui appelle alors d'autres questions comme : quels types de coexistence des formes de regroupement et d'actions ? Quels statuts, rôles et attributions des acteurs ? Quels mécanismes, instruments et règles ? Quelles intermédiations thématiques comme entrée et enjeu important dans l'action décentralisée « Climat » et les activités de gestion de l'environnement ? Quels échanges d'informations relatives aux bonnes pratiques dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation ? Comment mettre la collectivité locale au service de sa population, notamment celle en attente d'emploi ?

En effet, au regard de la modification du climat par les activités humaines, notamment urbaines, beaucoup reste à faire dans le domaine et dans celui du partenariat : c'est ainsi que le rôle de maillon des collectivités locales entre les Etats et les populations, doit être mieux ressorti. Il en est de même de la maîtrise des nombreux autres enjeux des changements climatiques : considérations des questions climatiques comme prioritaires par les populations, d'où des efforts de sensibilisation, de communication, de formation et de conscientisation; meilleure maîtrise des particularités et réalités climatiques des villes par les élus locaux ; meilleure connaissance des paramètres climatiques à l'échelle locale ; sensibilisation des groupes de négociateurs nationaux aux problématiques des villes ; intégration des collectivités territoriales et prise en compte de leurs préoccupations dans les négociations climatiques. En somme, quelle mise en œuvre du rôle essentiel des élus locaux dans le partenariat, avec les divers acteurs pour une réponse au changement climatique à l'échelon de la ville ?

Au plan financier, les enjeux de partenariat portent sur les types de mesures de fonctionnement, l'existence des opportunités et outils spécifiques, la mobilisation ou la stabilité des sources, les cadres de référence ou les systèmes de gestion (institutionnels, techniques, réglementaires) et les échelons de prise en charge, les mécanismes de suivi/évaluation, la maîtrise des secteurs éligibles aux projets « Climat » et les conditions.

Au plan stratégique, cet atelier sur la mobilisation des acteurs permettra aussi de soulever la participation des sous-régions y compris celle des élus locaux, à l'organisation des réunions préparatoires aux négociations sur le Climat et au renforcement de capacités. Sur ce point, le fait de travailler avec les groupes de négociation constitués comme la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), les Pays les Moins Avancés, la région Afrique, le G77 + la Chine, l'Union Européenne, UMBRELLA, le groupe Asie, les Petits Etats Insulaires (OASIS), etc. reste un avantage certain ; les positions de groupes ou pays parties pouvant, d'ailleurs, être soutenues, au travers de déclarations par les ONG, les Associations et la société civile. La participation aux « événements parallèles » où de nombreux financements bi et multilatéraux sont négociés, constituerait également une opportunité pour les collectivités locales, dans le cadre de la préparation de projets « Climat ».

La mise en œuvre de ces partenariats pourra, - en fonction des options repérables et comprenant l'échelle des cadres d'organisation des acteurs et la spécificité de leurs stratégies -, prendre la forme de dispositifs coordonnés et convergents. Les modalités de programmation, d'évaluation et d'animation devront assurer la cohérence d'ensemble des projets sur le climat ; l'engagement de la ville à travers ces activités ayant incontestablement une dimension économique, environnementale, sociale et culturelle. Quelques thématiques pourraient faire l'objet de débats et concernent les réseaux de distribution (eau, énergie,...), les énergies renouvelables, l'assainissement et la gestion des déchets, les infrastructures aux normes environnementales et le transfert de technologies, les villes vertes, les systèmes de transport moins polluants, la stratégie genre, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, etc., le tout à partir d'une approche transversale, passant par des considérations qui privilégient les acteurs comme « porte d'entrée ».